



**Comité consultatif sur l'accessibilité
RÉUNION EXTRAORDINAIRE**

Procès-verbal 10

**Le lundi, 19 octobre 2020
17 h**

La participation à la réunion a eu lieu par voie électronique, conformément à l'article 238 de la *Loi de 2001 sur les municipalités*, dans sa version modifiée par le projet de loi 197, soit la *Loi de 2020 sur les situations d'urgence touchant les municipalités*.

- Nota :*
- 1. Veuillez noter que ces procès-verbaux doivent être considérés comme étant PRÉLIMINAIRES jusqu'à ce qu'ils soient confirmés par le Comité*
 - 2. Le soulignement indique qu'il s'agit d'une nouvelle recommandation ou d'une recommandation modifiée approuvée par le Comité.*

Présents :

- Président : Phillip B. Turcotte**
- Vice-président : Melanie Benard**
- Membres : Jo-Anne Bryan, Ana Maria Cruz-Valderrama, Kathleen Forestell, Murray Gallant, Roy Hanes, Vania Karam, Don Patterson, Jennie St. Martin et Brian Wade**
- Conseiller Matt Luloff (membre non-votant)**

Absents :

- Membres : Jennie St. Martin**
- Conseiller Matt Luloff (membre non-votant)**

Autres :

- Tyler Cox, gestionnaire, Services législatifs, Bureau du greffier municipal**

**Megan Richards, spécialiste, Accessibilité municipale, Bureau
du greffier municipal**

DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT

Aucune déclaration de conflit d'intérêts n'est déposée.

PRÉSENTATION

1. PLAN D'ACCESSIBILITÉ MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTAWA DE 2020-2024
À L'ÉCHELLE DE LA VILLE
-

RECOMMANDATION DU COMITÉ

**Que le Comité consultatif sur l'accessibilité reçoive la présentation et
fournit des avis au besoin.**

Tyler Cox, gestionnaire, Services législatifs, Bureau du greffier municipal, prononce un mot d'ouverture et présente Megan Richards, spécialiste, Accessibilité municipale, qui fait une présentation PowerPoint, dont une copie est conservée au greffe municipal.

Les membres du comité posent des questions, auxquelles répond le personnel, portant notamment sur les sujets suivants :

- Le suivi des initiatives du Plan d'accessibilité municipale de la Ville d'Ottawa (PAMVO);
- L'exigence, le cas échéant, pour les demandes de respecter la réglementation dans son intégralité;
- L'association entre la liste de projets et le précédent PAMVO ou le nouveau;

- L'importance du PAMVO quinquennal, étant donné que la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario exige que l'Ontario soit entièrement accessible d'ici 2025;
- La manière dont les préoccupations par rapport à la COVID-19 seront rapportées;
- Le besoin de formation continue en communication.

Le président P. B. Turcotte cède la présidence à la vice-présidente M. Benard pour présenter la motion suivante :

MOTION n° AAC 2020 1/10

Motion de P. B. Turcotte

ATTENDU QUE le personnel a fait au Comité consultatif sur l'accessibilité une présentation sur le plan municipal 2020-2024 de la Ville d'Ottawa, portant sur le prochain plan pluriannuel;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE l'on charge le président de fournir un commentaire écrit au nom du Comité.

ADOPTÉE

M. Turcotte reprend la présidence, et les membres félicitent le personnel non seulement pour ses initiatives par rapport au PAMVO, mais aussi pour son leadership en matière d'accessibilité.

Au terme de la discussion, le Comité ADOPTE le point dans sa version modifiée par la motion n° AAC 2020 1/10.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Le Conseil ajourne la séance à 20 h 47.

Coordonnatrice du comité

Président